

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS 2026

À 20h00 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 05 mars 2026 à 20h00, Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : J. PLOTIN

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – N. LETASSEY -
J. PLOTIN – S. MAUDUIT – C. BESNARD – M. BAZIRE – CH. BESNARD

Absents excusés : D. DESCAMPS (procuration G. VANSTEELANT)

Absent : J.M INGOUF

En présence de M. FAUVIN Inspecteur Divisionnaire DGFIP CDL Valognes Est et de Mme E. MENANT
Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/02/2025,
- Vote du Compte Financier Unique 2024,
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- Vote du budget primitif 2025,
- Vote des taux d'imposition 2025,
- Affaires et questions diverses.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/02/2026

Après lecture le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Vote du Compte Financier Unique 2025

M. FAUVIN donne lecture du CFU 2025 tel que présenté ci-dessous et remet à chacun des Conseillers un document intitulé « Document de Valorisation Financière et Fiscale 2025 » préparé par M. FAUVIN.
Pour faire procéder au vote, M. le Maire informe que la Présidence sera assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean LEFAUQUEUR.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – VUE D'ENSEMBLE

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE 2024

			Investissent	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	72 378.20	179 698.96	252 077.16
	Recettes réalisées	B	48 448.09	187 124.50	235 572.59

	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	34 354.78	444 619.38	478 974.16
	Dépenses réalisées	E	27 980.67	177 366.99	205 347.66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations	G = B - E	20 467.42	9 757.51	30 224.93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	- 38 023.42	264 920.42	226 897.00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	G + H	- 17 556.00	274 677.93	257 121.93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G + H + I	- 17 556.00	274 677.93	257 121.93

Excédent de fonctionnement (30 224.93 + 226 897.00) = + 257 121.93

Déficit d'investissement (20 467.42 - 38 023.42) = - 17 556.00

Excédent de fonctionnement reporté (+ 9 757.51 + 264 920.42) = 274 677.93

Hors la présence de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (8 PRÉSENTS + 3 PROCURATIONS) déclare que le CFU 2025 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

L'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales confie à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

M. le Maire propose de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	274 677.93
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	17 556.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	257 121.93
Total affecté au c/1068	17 556.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (8 PRÉSENTS + 3 PROCURATIONS),

DÉCIDE

D'AFFECTER le résultat de 2025 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget primitif 2026 à hauteur de 257 121.93 €

D'AFFECTER le résultat de 2025 au compte 1068 (part réservée à l'investissement) du budget primitif 2026 à hauteur de 17 556.00 €

Le Secrétaire de séance

J. PLOTIN